



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Demandes financières pour les
Organismes Communautaires Familles,
leurs regroupements régionaux et pour la
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
pour le triennal 2011-2014

Mémoire présenté par la
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Au

Ministère de la famille et des Aînés

M. Claude –Éric Gagné, chef de cabinet
Mme Line Bérubé, sous-ministre intérim
Mme Carole Anctil, responsable de l'agenda

Madame Michelle Courchesne
Présidente du Secrétariat du Conseil du trésor

Par

Francine Blanchard, présidente
Diane Vallée, administratrice
Louisane Côté, directrice générale

16 décembre 2010

Contexte historique

Les OCF ont été accueillis le 1^{er} avril 2004 par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique d'action communautaire autonome (ACA). **Les autorités du MFACF ont indiqué leur intention de s'engager activement à reconnaître et soutenir financièrement le secteur communautaire Famille**, secteur traditionnellement moins bien financé que les autres secteurs en dépit d'une existence remontant à plus de cinquante (50) ans. En effet, en septembre 2003, Monsieur Béchard et Madame Théberge rencontraient les représentants des huit regroupements nationaux et leur indiquaient clairement **que ce secteur ne serait plus l'enfant pauvre au sein de ce nouveau Ministère.**

En mars 2005, le MFACF a mis en place la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des OCF, dont trois regroupements nationaux Famille représentant la majorité des OCF financés par le MFACF sont membres : la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ). Leur mandat est notamment de contribuer à la mise en œuvre du *Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles* et d'échanger sur des propositions relativement à des scénarios de rehaussement du financement disponible pour les OCF. **Un groupe de travail issu de cette Table a eu le mandat de préparer un dossier relatif aux besoins de financement en appui à la mission globale de ce secteur.**

Le 30 mars 2006, les directrices de ces regroupements rencontraient madame Théberge et lui exposaient les iniquités du financement en appui à la mission globale des organismes communautaires Famille en rapport avec les autres ministères et les autres secteurs comparables. Madame la ministre s'est montrée très sensible aux arguments des OCF et a réitéré son ouverture à considérer leurs demandes.

Par la suite, les OCF ont déposé annuellement des demandes de rehaussement financier auprès des différents ministres ayant eu la responsabilité de ce ministère. Peu d'avancées ont été réalisées sur le plan financier et les deux dernières années ont vu s'effriter les lieux de concertation entre les OCF et leur ministère.

Les principes guidant l'octroi de financement additionnel

Les principes guidant l'octroi de financement additionnel sont toujours les mêmes depuis 2006. Selon le document exposant les demandes financières pour la période quinquennale 2006-2011, déposé par la Table des partenaires à la ministre Madame Théberge en juin 2006, les principes qui guidaient l'octroi de financement additionnel étaient les suivants :

« Lors de l'analyse du dossier, certains critères établis par le cadre de financement permettent d'évaluer les sommes allouées : le montant demandé, l'argumentaire présenté, le rayonnement dans la communauté et les activités accomplies, la présence d'autres organismes dans le milieu, le respect du protocole de subvention.

Deux principes s'ajoutent :

- *La consolidation des organismes existants plutôt que la création des nouveaux organismes, et ce, tel que prévu au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire rendu public en août 2004 par le ministre monsieur Claude Béchard. » (p.17, point 2.13)*
- *La recherche de l'équité entre OCF et aussi avec les autres secteurs comparables de l'action communautaire autonome tel qu'indiqué au Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles adopté par le Conseil du Trésor en février 2005. » (p. 7, article 6.4).*

En 2010-2011, toujours pertinents, ces critères font encore l'unanimité dans le milieu communautaire Famille.

Le contexte de la demande 2011-2014

Comme en fait foi le rappel historique, le secteur Famille a été l'enfant pauvre des organismes communautaires et il le demeure encore aujourd'hui. Le présent document permettra de constater que malgré cet état de fait, les OCF ont été, depuis toujours, des ressources actives et soutenantes pour les familles du Québec. Les OCF se considèrent comme des partenaires contribuant à leur façon à l'actualisation de la mission du MFA de favoriser le mieux-être et le plein épanouissement des familles et le développement des enfants. Les nombreux champs de pratiques touchés par leurs actions en font des acteurs incontournables pour les familles du Québec. Vous pourrez constater, en prenant connaissance des comparatifs avec d'autres secteurs d'action communautaire, que le mouvement communautaire Famille souffre d'un manque d'investissement gouvernemental manifeste depuis toujours. Cette pauvreté a des effets importants depuis quelques années comme le démontre un sondage effectué par la FQOCF en 2008-2009. Les services aux familles ne cessent de se dégrader suite à de nombreuses coupures de toutes sortes effectuées par les groupes de base pour réussir à équilibrer un budget de plus en plus restreint. Pour contrer cet état de dégradation, nous proposons un **plan de sauvetage** échelonné sur trois ans, comme l'avait demandé le ministère l'année dernière, et qui permettra de diminuer les écarts entre les OCF les mieux financés et les plus démunis. Nous considérons que la situation des OCF n'a jamais été aussi critique et qu'il est grand temps d'agir pour limiter les dégâts que nous constatons actuellement.

Présentation de la demande financière pour le triennal 2011-2014

MFA et OCF : des missions complémentaires

Le MFA contribue au développement du Québec en favorisant¹:

- *Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;*
- *La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés;*
- *L'égalité entre les femmes et les hommes.*

Les OCF issus de l'identification des besoins dans une communauté contribuent à :

- *La valorisation du rôle de parent et la reconnaissance, le partage et l'enrichissement de l'expérience parentale à travers des activités qui peuvent prendre diverses formes et toucher tous les cycles de la vie;*
- *La promotion de la famille comme valeur collective, la sensibilisation de la population et des diverses instances aux réalités des familles, aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer, ainsi qu'aux conditions qui sont nécessaires à leur développement, leur épanouissement et leur mieux-être.*

Les OCF contribuent largement à l'actualisation des engagements du ministère de la Famille et des Aînés dans les orientations suivantes :

- L'engagement parental et la persévérance dans cet engagement;
- L'éveil au monde de l'écrit;
- L'engagement parental dans le cheminement de vie scolaire des enfants;
- La famille et la santé;
- La lutte à la pauvreté;
- L'égalité entre les femmes et les hommes;
- L'intégration des familles immigrantes à la société québécoise.

Le MFA et les OCF partagent ainsi des préoccupations similaires pour les familles soit l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des familles et le mieux-être des membres les composant dans une perspective de prévention et de promotion.

Apport des organismes communautaires Famille, des regroupements régionaux d'OCF et de la FQOCF

Le MFA peut compter sur un réseau d'organismes couvrant l'ensemble du territoire québécois lui permettant d'actualiser sa mission et de contribuer au développement du Québec en favorisant le mieux-être et l'épanouissement des familles de même que le développement des enfants. Pour les OCF, les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Ils ont la capacité de développer leurs propres solutions face aux différents défis auxquels ils sont confrontés. Les activités mises qui leur sont offertes découlent des besoins exprimés par les parents et ne visent en aucun cas à se substituer à eux.

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille est un acteur largement sollicité tant par les instances gouvernementales que par les lieux de recherches sur la famille ainsi que les instances nationales telles Avenir d'enfants et les lieux de transfert de connaissance portant sur la famille.

Il est essentiel que le MFA prévoit des mécanismes permettant de protéger les acquis de ces organismes ainsi que leur développement pour assurer aux familles du Québec le soutien et l'accompagnement dans l'exercice du rôle parental.

¹ Site Internet du ministère de la Famille et des Aînés.

Impact des OCF et bénéfiques de leurs actions pour la société :

- Ils apportent une réponse adaptée aux besoins de leur milieu;
- Ils permettent aux parents de faire des apprentissages liés à la vie démocratique par leur implication aux instances décisionnelles de l'organisme;
- Ils permettent aux familles de développer leur vie citoyenne et leur pouvoir d'agir en leur offrant des espaces pour intervenir dans leur milieu;
- Ils favorisent le développement individuel, social et collectif en facilitant la prise en charge des membres de la famille par eux-mêmes;
- Ils facilitent la création et le maintien de liens significatifs pour les parents et les enfants en offrant des milieux de vie et d'appartenance;
- Ils permettent l'émergence de solutions collectives, novatrices et alternatives en faisant preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des problématiques abordées.

Les organismes communautaires Famille sont des milieux de vie soutenant pour les familles. Ils contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En améliorant le tissu et la solidarité sociale, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie des familles.²

Les champs de pratique des OCF au niveau local

Au niveau local, selon leurs divers champs de pratique, les OCF ont un impact considérable. En voici quelques-uns.

L'engagement parental et la persévérance dans cet engagement

L'enrichissement de l'expérience parentale est au cœur de la mission d'un organisme communautaire Famille. « L'expérience parentale constitue l'ensemble des choses que les parents engagent d'eux-mêmes dans la relation avec leurs enfants et avec les autres parents qui s'en occupent. »³ S'appuyant sur des principes d'empowerment, les OCF aident ainsi des milliers de parents à enrichir leurs relations parent-enfant et à faire confiance à leur propre vérité à propos de leur vie familiale. Toutes ces actions ont un impact direct sur l'engagement parental et la persévérance dans cet engagement.

L'éveil au monde de l'écrit

Pour les OCF, les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants. Plus de 93% des OCF offrent des ateliers et activités pour les familles ayant des enfants entre 0 et 5 ans. Ces activités étant dans 89 % des cas offert en présence à la fois des enfants et des parents, ils s'inscrivent dans une approche considérant les parents comme principaux éducateurs de leurs enfants. En ce sens, ils doivent être accompagnés pour que, dès le plus jeune âge de leurs enfants, ils puissent s'engager dans leur rôle parental avec confiance et sérénité pour favoriser l'éveil des enfants, leur développement cognitif, leurs sécurités physique et affective ; éléments essentiels à l'acquisition des connaissances nécessaires aux apprentissages scolaires et à la vie en milieu scolaire. Par exemple, dans leurs activités régulières destinées aux familles, 97 % des OCF intègrent des moments de lecture d'histoires et 98 % intègrent des moments de jeux avec l'écrit.⁴

L'engagement parental dans le cheminement de vie scolaire des enfants

L'engagement parental dans le cheminement de vie scolaire des enfants est une des conditions de la persévérance scolaire chez les enfants. Les OCF, par le soutien et l'accompagnement au rôle parental à tous les cycles de vie des familles, permettent aux parents de dépasser les périodes de crises et de rester engagés auprès de leurs enfants lorsqu'ils ont des défis importants à relever au niveau scolaire. Ainsi, 75% des OCF offrent du soutien aux parents ayant des enfants entre 6 et 12 ans et 49 % offrent du soutien dans le cycle de vie 13-18 ans. De plus, 41% des OCF offrent de l'aide aux devoirs aux enfants et 94 % offrent gratuitement des livres aux familles⁵. Avec plus de 150 organismes participants chaque année, les OCF représentent le deuxième réseau en importance pour la distribution des livres recueillis par la

² Dans *Le Devoir* du 13 juin 2006, un article sur les signalements plus nombreux à la DPJ faisait référence « aux parents dépassés, (qui) ne savent pas où et à qui s'adresser ». Sans être une panacée, les OCF peuvent permettre d'éviter une référence dans le réseau de santé et de services sociaux.

³ Carl Lacharité (2010), *Formation à l'animation de groupes de parents, principes d'animation*. P. 1-3.

⁴ Ces données sont tirées du rapport publié en 2010 par la FQOCF : *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF : rapport de sondage, données 2008-2009*.

⁵ Ibid.

Fondation pour l'alphabétisation dans le cadre de sa campagne La lecture en cadeau (le premier réseau est le milieu scolaire avec environ 180 écoles primaires).

La famille et la santé

Les organismes communautaires Famille favorisent le développement et le maintien de saines habitudes de vie par leur implication importante auprès des familles dès le plus jeune âge des enfants. Ils favorisent l'allaitement maternel, la saine alimentation ainsi que l'activité physique en famille. Les groupes d'entraide maternelle, de soutien à l'allaitement, de fabrication de purée pour bébés, de marche-poussette en sont les preuves tangibles.

La lutte à la pauvreté

Les OCF sont des acteurs très actifs auprès des familles en situation de pauvreté. À preuve, 88% des OCF sont impliqués auprès des clientèles à risque bénéficiant de l'intervention des Centres de santé et services sociaux (CSSS) et des Centres jeunesse, 55% contribuent au programme action communautaire pour les enfants (PACE) et 58 % aux activités soutenues par Centraide. Ainsi, en plus des interventions en lien avec le soutien au rôle parental, ces familles bénéficient également des services de cuisines collectives, des groupes d'achats en commun et de friperies, qui font régulièrement partie des services offerts aux familles par les OCF.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Les OCF sont des acteurs de transformation sociale favorisant un meilleur rapport homme-femme dans la société. Pour les OCF, les deux parents ont un rôle essentiel à jouer auprès de leur (s) enfant (s) et ce, dès la conception. L'un et l'autre contribuent, chacun à leur manière, au développement de l'enfant. Ces différences doivent être respectées. En conséquence, cela exige d'adapter les activités de soutien au rôle parental afin qu'elles répondent aux besoins spécifiques de chacun des parents. Cette adaptation des mesures ne peut que favoriser une plus grande équité dans le partage des responsabilités parentales et, par conséquent, une plus grande égalité entre hommes et femmes. À l'heure actuelle, près de 75 % des femmes qui ont un enfant de moins de six ans et plus de 80 % de celles qui ont un enfant âgé de 6 à 15 ans sont sur le marché du travail. Les OCF considèrent que si la mise en place de mesures qui facilitent la conciliation famille-travail peut contribuer à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en emploi, un partage plus équitable des responsabilités parentales augmenterait à son tour les impacts des revendications relatives à cette conciliation. Ces responsabilités seraient alors portées autant par les hommes que les femmes, une tendance que l'on note déjà chez un nombre croissant de membres des générations plus jeunes, au sein desquelles ce partage est plus souvent mis en pratique.

L'intégration des familles immigrantes à la société québécoise

Les OCF constituent des milieux de vie polyvalents qui répondent aux besoins des familles en leur permettant de s'impliquer, de se valoriser et de créer des liens. L'accent est mis sur un accueil personnalisé, caractérisé par un contact direct et chaleureux dans une atmosphère conviviale et respectueuse où l'on cherche avant tout à établir un lien de confiance avec les familles. Dans une société où les espaces démocratiques sont de plus en plus rares, les OCF constituent des espaces publics essentiels pour briser l'isolement. Ils deviennent ainsi des lieux de participation citoyenne et de partage qui contribuent au développement de la solidarité sociale et à l'enrichissement collectif. Ultimement, ces pratiques ont un impact au niveau de l'intégration des familles dans l'ensemble de la société : leur capacité accrue de prendre du pouvoir sur leur vie se reflète dans l'ensemble des espaces qu'ils sont appelés à fréquenter : services de garde, milieu scolaire, services de santé, milieu municipal, etc. Les OCF contribuent ainsi à l'intégration des membres des communautés culturelles en créant des rapprochements entre les participants. Peu menaçants comme milieux, les OCF permettent, entre autres aux femmes immigrantes, souvent isolées dans leur nouvelle communauté d'accueil, de prendre contact avec d'autres femmes, de comprendre mieux la culture des familles québécoises et de sensibiliser ces dernières au vécu des familles immigrantes. Dans une de ses études, le Conseil de la famille et de l'enfance (2007) mentionnait que c'est souvent dans un OCF que les mères immigrées vont parler à une Québécoise de souche pour la première fois. Et pour les mères québécoises, c'est aussi là qu'elles ont pour la première fois l'occasion d'échanger avec quelqu'un venu d'ailleurs.⁶

⁶ Conseil de la famille et de l'enfance (2007). *Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille – Les résultats des entrevues*. Québec, p. 34-35.

Lieux de concertation

Les organismes communautaires Famille sont nécessairement interpellés par les différents acteurs de leurs milieux lors de la mise en place des espaces de mobilisation locale visant les familles en situation de pauvreté. Principal acteur communautaire ayant comme mission de travailler au niveau du soutien au rôle parental, les OCF sont ciblés comme étant des acteurs incontournables dans leur communauté pour le développement d'activités, l'apport de leur expertise et assurer la pérennité des actions auprès des clientèles ciblées. Leurs activités se situant de façon transversale de la période de la maternité jusqu'aux actions intergénérationnelles, ils sont souvent le principal point de repère des équipes de professionnels travaillant pour ces instances surtout en ce qui concerne la connaissance du territoire, des problématiques des familles et des liens développés avec ces familles. **Ils sont souvent les bras sur le terrain pouvant assurer la réalisation de ces projets.**

Paradoxalement, le rapport du sondage *Portrait des OCF membres de la FQOCF* démontre que les OCF n'ont aucun lieu de concertation avec leur propre ministère, le MFA.

Aux niveaux local, régional et national :

- Les OCF, les regroupements régionaux d'OCF et la FQOCF sont des partenaires incontournables pour le ministère en agissant sur la promotion et l'amélioration des conditions de vie des familles;
- Ils contribuent à l'élaboration d'orientations, de programmes, de politiques reliés à la famille grâce à leur expertise et à leur enracinement dans la communauté.

Reconnaître le rôle de partenaires que jouent les OCF et leurs regroupements, notamment celui « d'experts conseils » sur les questions familiales, implique nécessairement un soutien financier adéquat en appui à la mission globale qui permettrait aux organismes de consolider leurs activités, « d'approfondir leurs réflexions concernant la parentalité »⁷ et non seulement de travailler à la survie de leur organisation en étant en recherche constante de soutiens financiers.

Sollicités de toutes parts pour contribuer à l'élaboration de politiques familiales municipales des villages, MRC et des villes, à l'élaboration des plans d'action des CSSS pour les services Enfance-Jeunesse-Famille, à la mise en place de concertations locales et régionales — que ce soit avec Avenir d'enfants, Québec en forme, Réunir Réussir, Villes et villages en Santé ou que ce soit celles du *Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture* géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport — ainsi qu'à des initiatives de réinsertion en emploi et la lutte à la pauvreté avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, etc., les OCF doivent investir une somme impressionnante de temps à travers ces activités liées à leur mission d'agents de transformation sociale et de porte parole des familles dans leur milieu. Ce temps, ils l'empruntent à celui imparti aux familles et à la mission première de leur organisation, à la gestion des ressources humaines et à la gestion financière de leur OCF. Il arrive un moment où il n'y a plus de temps de disponible et une fracture importante s'opère entre le milieu et l'organisme. C'est à ce moment que les regroupements régionaux d'OCF prennent toute leur importance.

Les regroupements régionaux d'OCF

Les regroupements régionaux d'OCF ont été mis en place par les organismes pour favoriser un partage des représentations entre les différents OCF de la région et permettre la mise en commun des informations rendant les liens avec la communauté plus facile à gérer et moins hypothéquant humainement et financièrement pour les OCF. Ils sont des lieux de réflexion et de formation pour les employés des OCF permettant ainsi une meilleure harmonisation des pratiques et des activités dédiées aux familles d'une même région. Depuis plusieurs années la FQOCF revendique que ces instances soient reconnues et financées au même titre que celles des secteurs des Centres de femmes et des Maisons de jeunes. Présentement, seul le regroupement de la région de Montréal bénéficie d'un financement gouvernemental.

La FQOCF

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, regroupe 74 % des OCF au Québec. Sa mission consiste à faire la promotion et la défense des familles, à travailler à la

⁷ Denise Lemieux, Johanne Charbonneau et Michelle Comeau (2005). *La parentalité dans les organismes communautaires Famille*, INRS Urbanisation, Culture et Société.

reconnaissance et au financement des OCF et à travailler sur les pratiques d'action communautaire autonome Famille. Ses membres couvrent l'ensemble des 17 régions administratives au Québec et rejoignent plus de 90 000 familles par année. La Fédération est un acteur largement sollicité tant par les instances gouvernementales que par les lieux de recherches sur la famille ainsi que les instances nationales telles Avenir d'enfants et les lieux de transfert de connaissance portant sur la famille. Le financement de la FQOCF est passé de 135 000\$ en 2004 à 149 000 en 2010. Avec ce budget il lui est impossible de travailler au soutien de 200 membres répartis sur un territoire aussi immense. Sa mission de faire évoluer les pratiques des OCF au même rythme que la société demeure un défi constant et cette mission n'a pu s'exprimer à sa pleine capacité au fil du temps. De la même manière, il lui est impossible d'être un acteur de pointe sur les enjeux actuels concernant les familles. Pour remédier à cet état de fait, un rehaussement important du financement à la mission est demandé.

Portrait du financement des OCF depuis 2004-2005

« Il importe de situer le financement des OCF relativement au financement des autres organismes communautaires. Des rapports et des études font état de la précarité financière des organismes communautaires Famille et soulignent la nécessité de corriger les écarts dans les niveaux de financement touchant les OCF »⁸.

En 2002, une autre étude précisait que les OCF étaient les enfants pauvres du réseau des organismes communautaires autonomes, données confirmées à nouveau par Deena White dans son rapport.⁹ Le peu d'investissement fait au niveau du financement à la mission des OCF depuis 2006, la reconnaissance de nouveaux organismes malgré un engagement de se concentrer sur la consolidation de ceux déjà en place, avant d'en reconnaître de nouveaux, font en sorte que le niveau de financement des OCF, quoique ayant augmenté légèrement pour la tranche regroupant les OCF les moins bien financés, ne peut être considéré comme ayant atteint les objectifs de consolidation que nous espérons atteindre lors de nos demandes en 2006. Avec une moyenne de financement annuel à la mission de 57 682 \$ alors que les organismes de nature comparables en Santé et Services sociaux ont atteint une moyenne de 130 000\$, fait regretter à plusieurs OCF d'avoir pris la décision de transférer au MFA où on leur avait promis qu'ils ne seraient plus les enfants pauvres du mouvement communautaire.

Bilan de la situation concernant le financement à la mission du mouvement des organismes communautaires Famille

Évolution du budget pour l'appui à la mission globale depuis 2004	
Années	Financement récurrent à la mission globale des OCF
2004-2005	13 420 918 \$
2005-2006	13 782 872 \$ (transfert au MFA de 7 ressources de supervision de droits d'accès)
2006-2007	13 625 893 \$ (transfert vers le SACAIS de la FAFMRQ)
2007-2008	14 198 460 \$ (injection de 600 000 \$)
2008-2009	16 070 543 \$ (injection de 1,8 M\$)
2009-2010	16 359 812 \$
2010-2011	16 282 895 \$

Lors du transfert en 2004-2005, il y avait 261 organismes de base de financés alors qu'en 2010-2011 il y en a 271.

Nous constatons que le budget global a augmenté de 2 861 977\$ en 6 ans (21%). Si on considère une indexation de 2% par année (12,62%), le rehaussement réel ne représenterait plus qu'une hausse de 8,38 % de ce budget, soit 239 834 \$. Avec l'ajout de 10 nouveaux organismes et les montants qui leur ont été accordés par le MFA ou avec lesquels ils arrivaient au MFA, non seulement il n'y a eu aucun rehaussement mais l'indexation se situe en bas de 2% par année.

⁸ Rapport de recherche sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et transformations dans les pratiques des organismes communautaires (juin 2001).

⁹ René, J.-F., Danielle Julien et M. Duval (2002), *Les organismes communautaires au Québec. Des pratiques à la croisée des chemins*, Montréal, Relais-femmes et Centre de formation populaire. Deena White et al. (2007). *La mise en oeuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille*. Montréal, p. 27-28.

Les sommes supplémentaires allouées aux OCF au cours de ces dernières années n'ont pas permis le rattrapage espéré au niveau des écarts entre les OCF et entre les régions. Ainsi, alors que la moyenne de financement par organisme était de 49 561 \$ en 2004-2005, elle n'a été haussée qu'à seulement 57 682 \$ en 2010-2011, ce qui est peu et maintient les OCF dans une situation de précarité permanente. Les écarts interrégionaux restent eux aussi encore très marqués et nous sommes très loin des moyennes de financement des secteurs comparables, les Maisons de jeunes et les Centres pour femmes.

De leur côté, les organismes ayant un financement de plus de 70 000\$ lors de leur transfert au MFA en 2004 n'ont reçu que de très petites augmentations. Celles-ci sont loin de couvrir l'indexation au coût de la vie. En conséquence, alors ces organismes étaient des leaders pour le mouvement des OCF, ils se sont appauvri grandement. En effet, pour reprendre les constats de l'Équipe d'évaluation qualitative de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, équipe dirigée par Deena White : « L'indexation permettant de couvrir l'augmentation des coûts fixes, son retrait entraînera une compression réelle par rapport aux coûts des opérations des groupes car les coûts continueront d'augmenter sans que le niveau du financement suive. »¹⁰

Portrait du financement récurrent des OCF par région administrative

Dans notre mémoire de 2006, nous faisons état d'écarts importants de financement entre les régions et que cet état de fait s'expliquait par la gestion décentralisée du ministère de la Santé et des Services sociaux (duquel les OCF recevaient un soutien à la mission jusqu'en 2003), les Agences de développement de santé et de services sociaux étant autonomes pour fixer leurs priorités régionales. Nous rappelons que **le Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles de notre ministère affiche des principes visant à atténuer ces disparités régionales.**

Écarts du financement entre deux régions ayant le même nombre d'OCF		
Régions ayant le même nombre d'OCF	Écart entre les régions en 2006-2007	Écart entre les régions en 2010-2011
Laval et Chaudière-Appalaches (12 OCF)	568 962 \$	480 412 \$

Écarts entre le financement moyen des OCF pour deux régions ayant des enveloppes globales de niveau comparable				
Années	Régions	Enveloppes	Nombre d'OCF	Moyenne/OCF
Enveloppe 2006-2007	Montérégie	1 331 856 \$	37	35 996 \$
	Outaouais	1 456 137 \$	19	76 639 \$
Enveloppe 2010-2011	Montérégie	2 076 426	40	51 911 \$
	Outaouais	1 538 162 \$	18	85 453 \$

Depuis les quatre dernières années, les injections de nouveaux fonds ont été nettement insuffisantes pour réduire ces écarts de façon significative.

Portrait comparatif avec d'autres secteurs

Les secteurs «Femmes» et «Jeunes» sont les secteurs choisis pour comparer avec celui de la «Famille», les trois ayant en commun l'approche par *milieu de vie*. En ce sens, ils constituent des milieux d'appartenance auxquels les individus s'adressent pour répondre à leurs besoins de tout ordre. Toutefois, les organismes oeuvrant auprès des familles, doivent généralement se doter d'infrastructures permettant la tenue d'activités auprès d'enfants et des adultes, ce qui engendre des coûts supplémentaires, notamment pour les locaux le matériel d'animation particulier en fonction de l'âge des enfants, le soutien des enfants pendant que les parents participent aux activités, aménagement de jeux extérieurs.

¹⁰ Deena White et al. (2007). *La mise en oeuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille*. Montréal, p. 27.

Données comparables avec d'autres secteurs 2006-2007				Données 2009-2010	OCF 2010- 2011 Organismes de base seulement
Secteur de l'action communautaire	Moyenne de financement par organisme communautaire	Nombre approximatif d'organismes communautaires soutenus	Enveloppe approximative totale	Moyenne approximative par organisme	Moyenne de 57 682 \$ pour 270 organismes 15.5 M \$
Centre de femmes	125 000 \$	123	15,6 M \$	170 000 \$	
Maisons des jeunes	72 000 \$	375	27 M \$	92 000 \$	
Organismes communautaires Famille de base	48 996 \$	265	13 M \$	57 682 \$	

Notons que les Centres de femmes ont presque tous le même niveau de financement à travers le Québec même s'ils sont rattachés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui a des pratiques régionalisées. Ceci s'explique par le fait que leur financement s'inscrit dans un cadre de financement national.

Par contre, les maisons des jeunes vivent un peu la même problématique que les OCF en ce qui a trait au manque d'équité interrégionale.

Constats :

- Rappelons qu'un des objectifs poursuivis lors du transfert des OCF du MSSS au MFA était de réduire les iniquités entre les secteurs et d'assurer une reconnaissance pleine et entière du milieu communautaire Famille;
- Un historique de soutien financier qui perdure et crée ainsi des inégalités importantes pour ce secteur;
- Un sous financement qui a également des impacts sur la rétention des ressources humaines et la stabilité des activités, etc.;
- Un milieu sous financé représenté majoritairement par des femmes : précarité d'emploi, conditions de travail minimales, avantages sociaux absents, etc.

Conséquences de cet appauvrissement pour les organismes et les familles qu'ils desservent

Pour les OCF

Depuis 2008-2009, il n'y a pas eu de hausse significative du financement à la mission des OCF. Selon un sondage effectué auprès des OCF en 2008-2009¹¹, 55% des OCF avaient dû effectuer des coupures d'activités, de services, de personnel et une réduction du territoire couvert dans leur dernière année d'opération. À cela, nous pouvons ajouter qu'ils doivent limiter de plus en plus leur participation aux lieux de concertation locaux et régionaux. Les principales causes de ces coupures de services aux familles sont l'incapacité des organismes de maintenir en place des activités dont les coûts augmentent selon l'indice du coût de la vie et, qu'ils doivent indexer les salaires des employés déjà sous payés et cela sans rehaussement de leur subvention. Offrir des salaires décentes aux employés pour maintenir en place une main d'œuvre qualifiée et ayant développée une expertise en accompagnement des parents est incontournable pour assurer la qualité des services offerts aux familles. La stabilité des activités dépend directement de la stabilité des équipes de travail comme dans n'importe quelle entreprise. En 2008-2009 on relevait que 63% des employés des OCF gagnaient entre 9,00 \$ et 14,99 \$ de l'heure. Ceci place les OCF en situation de risque important si on considère deux aspects majeurs reliés aux conditions d'emplois soit, la hausse du salaire minimum en mai 2010 et l'application de la Politique d'équité salariale en janvier 2011.

Ces deux composantes, que le milieu communautaire approuve largement, feront en sorte que les gestionnaires des organismes auront des choix difficiles à faire car leurs moyens financiers n'ayant pas été ajustés à ces nouvelles réalités, il ne leur sera plus possible de conserver en emploi autant de personnes qu'auparavant. De plus, 92 % des employés sont des femmes qui, pour les OCF ayant plus de 10 employés, seront assujetties à la politique d'équité salariale. Il

¹¹ FQOCF (2010). *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF : rapport de sondage, données 2008-2009.*

faut donc prévoir une baisse importante des services dédiés aux familles dans les OCF qui vivront cette réalité.

De plus, le rôle d'agent de transformation sociale que les OCF jouent dans leurs milieux, entre autres, par leur contribution aux nombreux lieux de concertations, risque de s'affaiblir car ces contributions demandent beaucoup de disponibilité des ressources humaines de l'organisme sans que cela soit soutenu adéquatement.

On peut facilement en déduire que l'effritement des services communautaires offerts aux familles va continuer de s'opérer au cours des prochaines années et que le Ministère de la Famille a une responsabilité à ce niveau.

Pour les familles

Nous évaluons à près de 100 000 les familles rejointes annuellement par les organismes communautaires famille. Le travail effectué par les 271 organismes dans les quartiers des grandes villes ou dans les petites municipalités en est un de proximité. Cet avantage place les OCF comme des acteurs importants pouvant accompagner les familles à travers les difficultés vécues dans leur milieu et dans leur vie familiale (enfant à défi élevé, séparation et recomposition familiale, accompagnement aux apprentissages scolaires). Des OCF dévitalisés par un sous financement chronique peuvent de moins en moins assumer pleinement leurs responsabilités de soutien au rôle parental, et ils ne pourront se développer pour offrir des services adaptés aux nouvelles réalités des familles en constantes évolution. Les familles pourront de moins en moins bénéficier de ces espaces de rencontre et de réflexion sur leur condition de parents et encore moins bénéficier de l'expertise développée par les personnes qui y travaillent car, déjà elles quittent pour travailler ailleurs où les conditions de travail sont meilleures et les perspectives d'avenir plus assurées. Les services et activités de soutien aux familles démunies financièrement, ce qu'il est convenu d'appeler la *lutte à la pauvreté*, écopera également du manque de ressources humaines et financières pour les mener à bien.

Demandes financières en appui à la mission globale des OCF

Demande pour le triennal 2011-2014

La demande financière pour le plan triennal 2011-2014 suit certains principes qui permettent de faire une proposition équitables pour les OCF, les regroupements régionaux d'OCF et la FQOCF.

Note : La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille n'étant pas mandatée pour représenter les 6 autres organismes Famille à mission nationale, ils ne font pas partie des scénarios présentés dans le présent document.

Objectifs :

1. Rééquilibrer le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires Famille afin de faire disparaître toutes les iniquités régionales et intersectorielles et ainsi actualiser le rattrapage sur ces aspects;
2. Financer les regroupements régionaux d'OCF (16 régions) selon le nombre de membres OCF reconnus par le MFA dans chacune de ces régions;
3. Revoir le financement de la FQOCF en fonction de ses responsabilités comme principal regroupement d'OCF au Québec.

Tableau synthèse de la demande 2011-2014				
REHAUSSEMENT DEMANDÉ PAR ANNÉE / CATÉGORIES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL AU TERME DU PLAN TRIENNAL
OCF	4 992 778 \$	5 346 060 \$	5 299 236 \$	15 638 074 \$
Regroupements régionaux	1 332 219 \$	27 830 \$	28 387 \$	1 388 437 \$
FQOCF*	155 000 \$	140 000 \$	135 000 \$	430 000 \$
Total	6 479 998 \$	5 513 890 \$	5 462 623 \$	17 456 510 \$

Voir en annexe le graphique 1 pour une illustration visuelle de la demande

1. **Projection 2011-2012 : rehaussement de 6 479 998 \$**

Nous demandons que¹² :

1. Tous les organismes dont la subvention 2010-2011 est inférieure à 60 000 \$ augmentent à 70 000 \$;
2. Tous les autres organismes reçoivent une augmentation de 10 000 \$
3. Les organismes reconnus et non financés soient financés à 38 175 \$.

Constats :

- Un montant de 4 992 778 \$ doit être consacré pour financer à la hauteur de 38 175 \$ les douze (12) organismes actuellement reconnus et non financés et pour rehausser 190 OCF à un niveau de financement se situant entre 68 560 \$ et 88 559 \$; de plus, 54 OCF recevront un financement entre 88 560\$ et 108 559\$; 14 OCF passeront à un financement se situant entre 108 560 \$ et 168 559 \$;
- À partir de ce principe de rehaussement par étapes nous ramenons une masse critique de 244 OCF à un financement se situant entre 68 560 \$ et 108 559 \$ réduisant l'écart entre les mieux financés et les moins bien financés;
- Un montant de 1 332 219 \$ est prévu pour financer les 15 regroupements régionaux d'OCF et pour rehausser le financement du regroupement de Montréal qui est le seul regroupement régional recevant actuellement un soutien financier à la mission;

¹² L'organisme 1,2,3 Gol de Longueuil maintiendra sa subvention au niveau actuel, tel que convenu par la Table des partenaires.

- Un montant de 155 000 \$ est prévu pour rehausser le soutien financier à la mission de la FQOCF¹³.

RÉPARTITION DU REHAUSSEMENT pour 2011-2012	
12 OCF non financés qui recevront un financement de 38 175\$	4 992 778 \$
190 OCF rehaussés recevront entre 68 560 \$ et 78 559 \$	
28 OCF rehaussés recevront entre 78 560 et 88 559 \$	
16 OCF rehaussés recevront entre 88 560 \$ et 98 559 \$	
10 OCF rehaussés recevront entre 98 560 \$ et 108 559 \$	
5 OCF rehaussés recevront entre 108 560 \$ et 118 559 \$	
4 OCF rehaussés recevront entre 118 560 \$ et 128 559 \$	
3 OCF rehaussés recevront entre 128 560 \$ et 138 559 \$	
1 OCF rehaussés entre 138 560 \$ et 148 559 \$	
1 OCF rehaussés entre 158 559 \$ et 168 559 \$	
14 Regroupements régionaux ayant moins de 40 OCF sur son territoire (81 120 \$ X 14)	1 332 219 \$
2 Regroupements régionaux ayant plus de 40 OCF sur son territoire: financés/rehaussés à 127 920 \$	
FQOCF rehaussement du financement	155 000 \$
Total	6 479 998 \$

2. Projection 2012-2013 rehaussement de l'enveloppe de 5 513 890 \$

Principes de calcul des rehaussements pour 2012-2013¹⁴ :

1. Les organismes ayant un financement de 38 176 \$ seront rehaussés à 75 000 \$
2. Les organismes recevant 70 000 \$ et plus seront rehaussés de 20 000 \$;

Constats :

- Un montant de 5 346 060 \$ doit être consacré pour financer à la hauteur de 75 000 \$ les douze (12) organismes financés à 38 176 \$ et pour rehausser 190 OCF à un niveau de financement se situant entre 88 560 \$ et 98 559 \$; de plus, 54 OCF recevront un financement entre 98 560\$ et 128 559\$; 14 OCF passeront à un financement se situant entre 128 560 \$ et 178 559 \$;
- À partir de ce principe de rehaussement par étapes nous ramenons une masse critique de 244 OCF à un financement se situant entre 88 560 \$ et 128 559 \$ réduisant de façon significative l'écart entre les mieux financés et les moins bien financés et permettant d'amorcer la consolidation des OCF;
- Un montant de 27 830 \$ est prévu pour l'indexation de 2 % les 16 regroupements régionaux d'OCF;
- Un montant de 140 000 \$ est prévu pour rehausser le soutien financier à la mission de la FQOCF.

¹³ Le calcul du financement de la FQOCF est basé sur l'outil développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires (TROPBC). Ce calcul tient compte d'un financement de base et d'un ajout au prorata du nombre de membres regroupés.

¹⁴ L'organisme 1,2,3 Go! de Longueuil maintiendra sa subvention au niveau actuel, tel que convenu par la Table des partenaires.

RÉPARTITION DU REHAUSSEMENT pour 2012-2013	
12 OCF rehaussés entre 68 560 \$ et 78 559 \$	5 346 060 \$
190 OCF rehaussés entre 88 560 \$ et 98 559 \$	
28 OCF rehaussés entre 98 560 \$ et 108 559 \$	
16 OCF rehaussés entre 108 560 \$ et 118 559 \$	
10 OCF rehaussés entre 118 560 \$ et 128 559 \$	
5 OCF rehaussés entre 128 560 \$ et 138 559 \$	
4 OCF rehaussés entre 138 560 \$ et 148 559 \$	
1 OCF rehaussés entre 148 560\$ et 158 559 \$	
14 Regroupement régionaux d'OCF ayant moins de 40 OCF sur son territoire : indexation de 2% rehaussant le financement à 82 742\$	27 830 \$
2 Regroupements d'OCF ayant plus de 40 OCF sur son territoire : financement/rehaussement à 130 478 \$	
FQOCF rehaussement du financement	140 000 \$
Total	5 513 890 \$

3. **Projection 2013-2014 rehaussement de l'enveloppe de 5 462 623 \$**

Principes de calcul des rehaussements pour 2013-2014¹⁵ :

1. Les organismes ayant un financement de 75 000 \$ et plus seront rehaussés à 110 000 \$;
2. Les organismes recevant 90 000 \$ et plus seront rehaussés de 20 000 \$;
3. Un maximum de financement est fixé à 185 096 \$.

Constats :

- Un montant de 5 299 236 \$ doit être consacré pour financer à la hauteur de 110 000 \$ les douze (12) organismes financés à 70 000 \$ et pour rehausser 202 OCF à un niveau de financement se situant entre 108 560 \$ et 118 559 \$; de plus, 54 OCF recevront un financement entre 118 560\$ et 148 559\$; 12 OCF passeront à un financement se situant entre 148 560 \$ et 178 559 \$; 2 OCF atteindront le maximum de 185 096 \$;
- À partir de ce principe de rehaussement par étapes, 91 % des OCF auront atteint un niveau de financement se situant entre 108 560 et 138 559 \$, les autres se situant dans la tranche supérieure de financement;
- Un montant de 28 387 \$ est prévu pour l'indexation de 2 % les 16 regroupements régionaux d'OCF;
- Un montant de 135 000 \$ est prévu pour rehausser le soutien financier à la mission de la FQOCF.

RÉPARTITION DU REHAUSSEMENT pour 2013-2014	
202 OCF rehaussés entre 108 560 \$ et 118 559 \$	5 299 236 \$
28 OCF rehaussés entre 118 560 \$ et 128 559 \$	
16 OCF rehaussés entre 128 560 \$ et 138 559 \$	
10 OCF rehaussés entre 138 560 \$ et 148 559 \$	
5 OCF rehaussés entre 148 560 \$ et 158 559 \$	
3 OCF rehaussés entre 158 560 \$ et 168 559 \$	
2 OCF rehaussés entre 168 559 \$ et le maximum 185 096 \$	
16 regroupements régionaux ayant moins de 40 OCF rehaussés à 84 397 \$ et 2 regroupements régionaux ayant plus de 40 OCF sur son territoire rehaussés à 133 088 \$	28 387 \$
FQOCF	135 000 \$
Total	5 462 623 \$

¹⁵ L'organisme 1,2,3 Go! de Longueuil maintiendra sa subvention au niveau actuel, tel que convenu par la Table des partenaires.

Conclusion

L'investissement de 17 456 510 \$ sur trois ans constitue en réalité un plan de sauvetage du mouvement des organismes communautaires Famille. Il permettra dans un premier temps, de freiner la dégradation des conditions dans lesquelles se fait la prévention auprès des familles au Québec et donnera un souffle d'espoir aux OCF qui pourront envisager un possible développement de leurs organisations.

Ils pourront davantage répondre aux besoins d'accompagnement des parents pour l'enrichissement de l'expérience parentale et collaborer aux nombreuses instances avec lesquelles ils ont établi des partenariats pour développer dans les milieux une préoccupation concernant le bien être des familles.

Ainsi le ministère de la Famille et des Aînés, pourra se démarquer en démontrant que la sphère de la parentalité doit d'être soutenue non seulement par des mesures de conciliation travail famille mais également pour développer et soutenir l'engagement parental à toutes les étapes de vie de la famille.

Le soutien aux regroupements régionaux d'OCF permettra aux organismes de mieux se concerter pour offrir des services et activités aux familles de façon à mieux couvrir leur territoire, d'être mieux adaptés aux réalités régionales et d'être des acteurs présents aux très nombreuses instances locales et régionales sollicitant leur expertise famille.

Le rehaussement du financement de La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) fera en sorte qu'elle pourra jouer son rôle d'accompagnement de ses membres dans leur développement et l'harmonisation des pratiques au Québec. Elle permettra aussi à la Fédération d'être un réel porte parole des familles en travaillant de concert avec les instances gouvernementales à la recherche de solutions pour les défis que les familles rencontrent dans un monde où l'évolution se fait à un rythme très rapide.

Le mouvement communautaire Famille, sous la responsabilité du MFA, doit avoir les moyens d'assumer pleinement la mission de soutien au rôle parental parce que c'est un élément primordial pour la vitalité de la société québécoise et de sa stabilité.

Annexe 1

